

CIGÉO – FEUILLE DE ROUTE DE LA CONCERTATION 2024 SUR LA PHASE INDUSTRIELLE PILOTE

CNDP - 03/04/24
Sébastien Farin

Une démarche itérative d'information et d'association du public et des parties prenantes

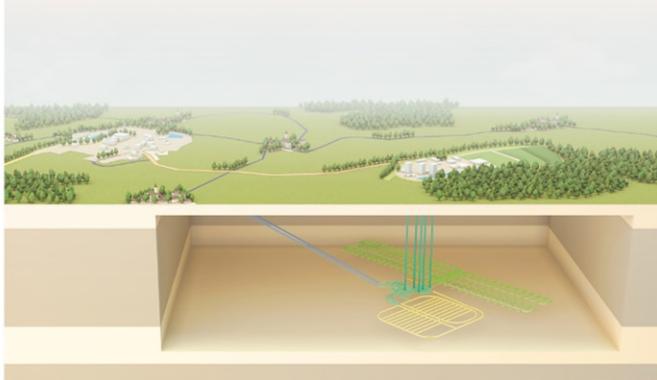
Décembre 2022

DOSSIER D'AUTORISATION
DE CRÉATION DE L'INSTALLATION
NUCLÉAIRE DE BASE (INB) CIGÉO



PIÈCE 14

Bilan de la participation du public
à l'élaboration du projet
de centre de stockage Cigéo



Un **bilan** qui présente l'ensemble des actions mises en œuvre depuis l'origine du projet pour garantir le droit à l'information et à la participation des publics intéressés par le projet de centre de stockage Cigéo, que ce soit pour ce qui relève de l'Andra ou des autres maîtres d'ouvrage associés.

Une première édition du **Plan directeur de l'exploitation** de Cigéo qui rassemble les actions et propositions de l'Andra, issues notamment des concertations conduites depuis 2017. Document qui continuera d'être alimenté par la concertation dans le cadre de ses mises à jour régulières (tous les 5 ans au moins, comme le prévoit la loi de 2016, la 2e édition est prévue pour l'enquête publique de la DAC).

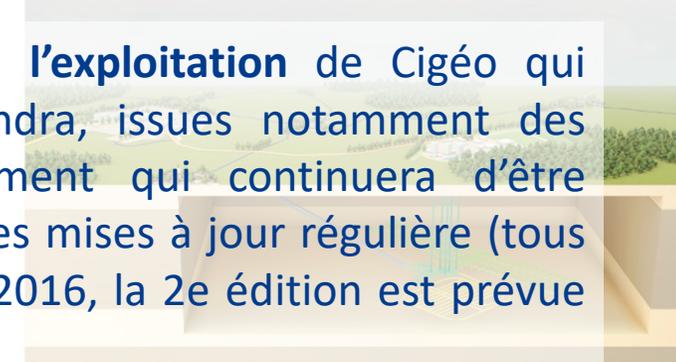
Décembre 2022

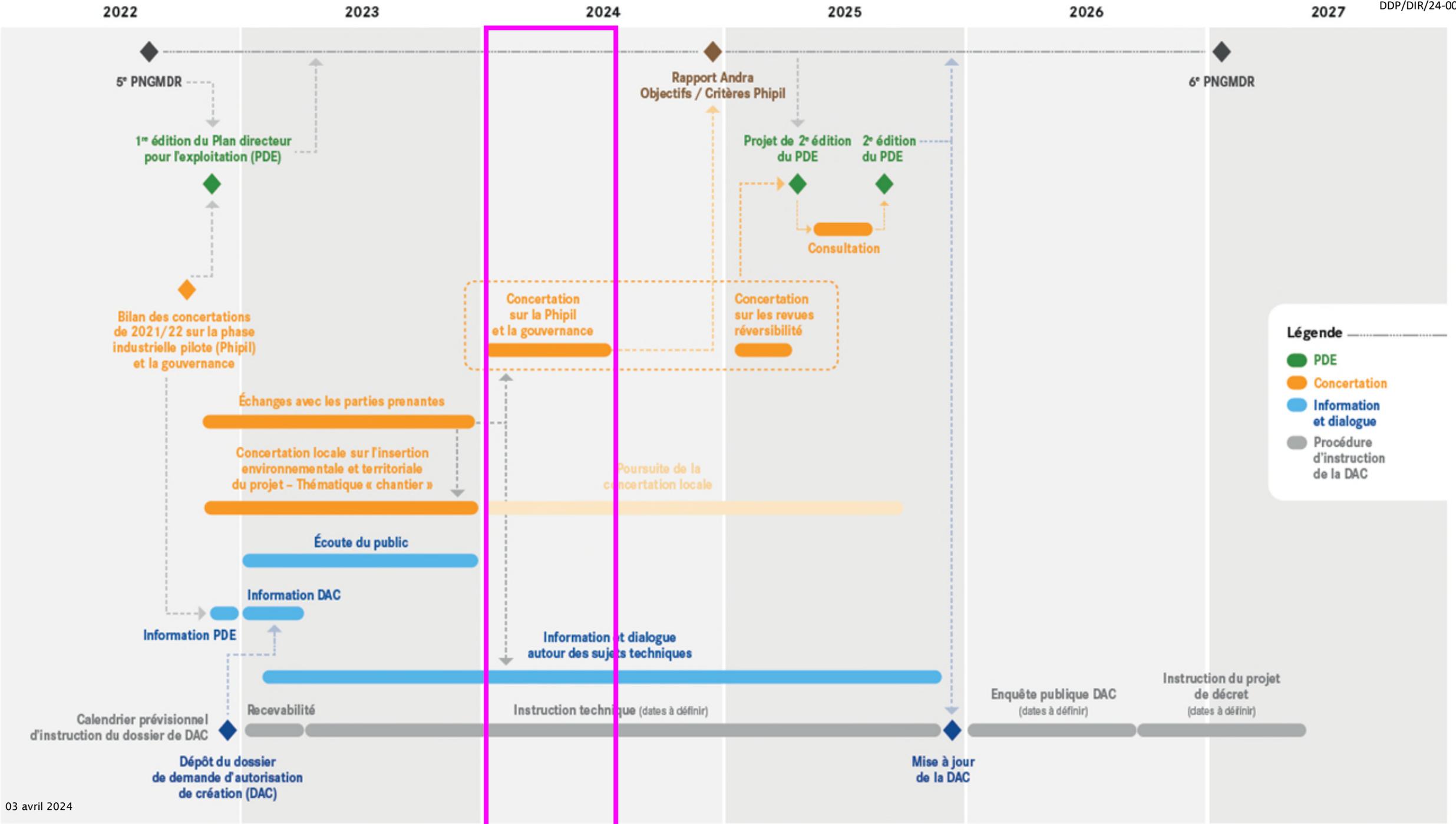
DOSSIER D'AUTORISATION
DE CRÉATION DE L'INSTALLATION
NUCLÉAIRE DE BASE (INB) CIGÉO



PIÈCE 16

Plan directeur
de l'exploitation





Légende

- PDE
- Concertation
- Information et dialogue
- Procédure d'instruction de la DAC

L'action HA-MA-VL 6 DU 5^{ème} PNGMDR

Plan national
de gestion
et des déchets
2022-2026

- Si Cigéo est autorisé, il **débutera par une phase industrielle pilote** (code de l'environnement L-542-10-1). Cette phase fera, après plusieurs années d'exploitation, l'objet d'un bilan qui permettra **au Parlement de décider des conditions de poursuite du stockage**.
- Article 36 arrêté du 09/12/22 : « *Conformément aux dispositions de l'article D. 542-90 du code de l'environnement et de l'action nommée HAMAVL.6 du 5^e PNGMDR, l'Andra propose, avant le 31 décembre 2024, les objectifs et les critères de réussite de la phase industrielle pilote et définit, en particulier, la nature des déchets qu'il est prévu de stocker pendant cette phase et les essais envisagés* ».
- Appuyer cette proposition par une **seconde concertation sur la phase industrielle pilote et la gouvernance**.
- Cette étape s'intègre à la feuille de route de la concertation post-dépôt DAC élaborée en lien avec les garants CNDP et qui a été présentée au groupe de suivi « Concertation projet Cigéo » du HCTISN et au groupe de travail du PNGMDR.

Les modalités de concertation sur la phase industrielle pilote

- **Ateliers prospectifs** « Bienvenue en 2050 ! »

Les participants aux ateliers prospectifs seront invités à jouer le rôle d'un député en 2050 qui doit voter la loi sur les conditions de poursuite du projet à la fin de la phase industrielle pilote afin de réfléchir aux informations nécessaires à la prise de décision.

- ✓ **Atelier avec des étudiants**

<https://my.weezevent.com/atelier-etudiant-andra-agence-nationale-pour-la-gestion-des-dechets-radioactifs>

- ✓ **Atelier avec les membres du Comité éthique et société de l'Andra**

- Propositions de **rencontres bilatérales** avec des parties prenantes (acteurs locaux, syndicats, associations, et fédérations...)
- **Modules participatifs en ligne** (<https://concertation.andra.fr/>)
- **Ateliers avec l'Association nationale des Cli (Anccli)**

Les membres de Cli volontaires participent à une séquence de 3 ateliers visant à produire des recommandations sur la phase industrielle pilote de Cigéo.